



RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DU CANADA

2 0 0 5

70 ANS D'HISTOIRE { 1935-2005 }



Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
5317
CN ISSN 0067 3587



70 ANS D'HISTOIRE



Bank of Canada • Banque du Canada



Ottawa K1A 0G9

David A. Dodge
Governor - Gouverneur

Le 28 février 2006

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2005 ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

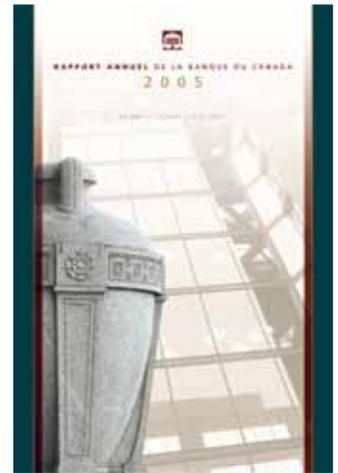
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. A. Dodge'.



NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CANADIENS

- **Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,**
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- **Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.**
- **Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.**



Sur la couverture, on peut voir l'une des deux grandes amphores, ou urnes, ornant la façade de l'immeuble de la Banque du Canada, rue Wellington, à Ottawa.

Dans l'Antiquité, les amphores servaient à conserver toutes sortes de denrées et objets précieux, allant du vin et de l'huile jusqu'aux pièces de monnaie et aux bijoux, et elles sont devenues au fil du temps un symbole de la conservation de la richesse.

Message du gouverneur	7
Structure organisationnelle et gouvernance	11
Compte rendu d'intendance	21
Sommaire financier	43
États financiers	47
Cadres supérieurs	67
Bureaux et représentants régionaux	68





MESSAGE DU GOUVERNEUR

En 2005, la Banque du Canada a célébré son 70^e anniversaire. Fondée en mars 1935, la Banque est devenue une institution nationale qui occupe une place centrale dans l'économie canadienne. La Banque avait beaucoup à célébrer en 2005, notamment les progrès qu'elle a accomplis en 70 ans et son apport continu au bien-être économique et financier des Canadiens et des Canadiennes.

Le préambule de la *Loi sur la Banque du Canada* énonce les grands objectifs de l'institution comme suit :

« [...] il est opportun d'instituer une banque centrale pour régler le crédit et la monnaie dans l'intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur de la monnaie nationale sur les marchés internationaux, pour atténuer, autant que possible par l'action monétaire, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi, et de façon générale pour favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

Même si la société et l'économie canadiennes se sont considérablement développées depuis 1935, le mandat de la Banque sert encore très bien les intérêts du pays et de sa population. Au fil du temps, la façon dont l'institution s'acquitte de ses fonctions a changé, mais ses objectifs sont demeurés les mêmes.

Pour exécuter son mandat, la Banque mène des activités dans quatre domaines : la politique monétaire, la monnaie, le système financier et la gestion financière.

Politique monétaire

La manière dont la Banque conduit la politique monétaire est déterminante dans l'accomplissement de son mandat. Notre expérience, comme

celle d'autres banques centrales dans le monde, nous enseigne que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à une croissance économique vigoureuse et soutenue consiste à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La Banque et le gouvernement du Canada ont convenu, en 1991, d'adopter un cadre officiel de poursuite de cibles d'inflation. Depuis 1995, la Banque se sert de ce cadre pour garder l'inflation au point médian de 2 % d'une fourchette qui va de 1 à 3 %. La réalisation continue de cette cible a non seulement permis de maîtriser l'inflation, mais elle a aussi concouru à atténuer les variations de la production et de l'emploi.

En 2005, l'économie canadienne a affiché une tenue qui reflète bien l'atteinte de ces résultats. En effet, elle a tourné très près de son potentiel de production, et le chômage n'a jamais été si bas depuis 30 ans. Il est vrai que l'indice global des prix à la consommation a fluctué en réaction aux chocs énergétiques, mais l'inflation fondamentale (mesurée par l'indice de référence de la Banque) est demeurée près de la cible de 2 %. Les attentes d'inflation sont également restées solidement ancrées au taux de 2 %.

La politique monétaire que nous menons aide l'économie à s'ajuster aux événements externes et à faire preuve de résilience face aux chocs en provenance de l'étranger. La conjoncture internationale et les mouvements du taux de change du dollar canadien peuvent avoir une incidence sensible sur le commerce extérieur et la croissance économique globale au pays. Par nos travaux de recherche et d'analyse,

nous cherchons à mieux comprendre les forces à l'œuvre au sein de l'économie canadienne afin de prendre les mesures de politique monétaire qui s'imposent. Ce faisant, nous avons toujours pour but de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible et de faire progresser l'économie à un rythme soutenu et durable.

Monnaie

La Banque conçoit et émet les billets de banque en circulation au Canada depuis 1935. Il lui incombe de produire de la monnaie de papier sûre et de grande qualité que la population peut utiliser en toute confiance. Dans un contexte où des appareils de reprographie sophistiqués comme les photocopieurs couleur et les numériseurs sont devenus facilement accessibles, la contrefaçon des billets canadiens a été l'un des plus grands défis que nous ayons dû relever à la Banque ces dernières années. Pour protéger la monnaie canadienne, nous avons mis en circulation une nouvelle série de coupures dotées d'éléments de sécurité perfectionnés.

Nous avons aussi travaillé avec nos partenaires des organismes d'application de la loi et des secteurs de la vente au détail et de l'hôtellerie à mettre au point une stratégie nationale d'envergure destinée à décourager les faussaires. Celle-ci a commencé à porter des fruits, et les niveaux de contrefaçon ont amorcé un recul en 2005, bien qu'ils posent encore problème. Nous comptons poursuivre et renforcer nos initiatives de lutte contre le faux-monnayage, avec l'aide de nos partenaires et le soutien de la population.

Système financier

La banque centrale se trouve, à bien des égards, au cœur du système financier du pays. Dans les années 1950, la Banque du Canada a stimulé le développement du marché canadien des bons du Trésor, des autres titres à court terme et des obligations du gouvernement. Aujourd'hui, elle assure la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement auxquels les institutions financières ont recours pour régler leurs transactions quotidiennes. De plus, la Banque fait office de « prêteur de dernier ressort », c'est-à-dire de fournisseur ultime de liquidités au système financier.

La Banque joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la prospérité financière au Canada, comme sa loi constitutive le lui prescrit, en favorisant la stabilité et l'efficacité des marchés financiers intérieurs. Pour ce faire, elle mise sur la recherche, l'analyse et le dialogue avec d'autres décideurs publics et les participants au système financier.

La Banque s'attache à promouvoir une plus grande efficacité du système financier canadien, sachant qu'un système efficace contribue à ce que les ressources limitées au sein de l'économie soient employées aux fins les plus productives possible. De telles conditions favorisent, à leur tour, le relèvement du niveau de vie des Canadiens. Par ailleurs, un système qui fonctionne bien facilite la mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque. Lorsque celle-ci détermine, à l'une de ses huit dates d'annonce préétablies annuelles, le taux cible du financement à un jour, ce sont les marchés et les institutions financières qui transmettent les effets de sa décision à l'économie. Le système financier fournit aussi à la Banque des renseignements essentiels sur l'évolution de l'économie du pays.



Gestion financière

En plus des responsabilités qu'elle assume à l'égard du système financier canadien, la Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral. En cette qualité, elle contribue à ce que les finances publiques soient administrées avec efficacité. Elle fournit des conseils stratégiques au gouvernement et gère les soldes de trésorerie, les réserves de change et l'émission des titres de dette de l'État.

La Banque accroît sans cesse sa capacité de recherche et d'analyse dans ces domaines, et elle a investi dans son infrastructure en vue d'améliorer ses services et de parfaire ses processus de prise de décisions et de gestion des risques.

Organisation et administration

Nous arriverons, en 2006, à la conclusion du plan à moyen terme 2003-2006, dans lequel sont définies les priorités stratégiques devant permettre à la Banque de respecter ses engagements en matière de politiques et de s'acquitter de ses responsabilités institutionnelles.

Tout au long de 2005, nous avons poursuivi nos efforts afin d'atteindre les résultats visés dans ce plan directeur avec la plus grande efficacité possible. Nous croyons fermement que nous parviendrons, d'ici la fin de 2006, à réaliser presque tous les objectifs qui y sont énoncés.

Nous procédons maintenant à l'élaboration de notre prochain plan à moyen terme, en mettant l'accent sur les défis suivants :

- renforcer notre capacité d'analyse et améliorer les bases de données nécessaires à nos recherches sur le système financier et la politique monétaire;

- assurer la continuité des opérations, en particulier celle des services bancaires;
- investir judicieusement dans les technologies de l'information;
- concevoir une monnaie plus sûre, notamment en préparant la prochaine série de billets de banque;
- maintenir des pratiques de gouvernance exemplaires;
- attirer, développer et retenir le personnel de haut calibre dont la Banque a besoin pour continuer d'atteindre l'excellence.

Tout au long de son histoire, la Banque du Canada a pu compter sur les compétences, le dévouement et le professionnalisme de son personnel pour bâtir sa réputation et connaître le succès. En tant qu'institution publique et employeur, nous continuons d'être guidés par notre engagement envers les Canadiens, notre quête de l'excellence et l'engagement mutuel que nous avons pris avec nos employés. Je veux remercier personnellement ces derniers pour le travail remarquable qu'ils ont accompli en 2005. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux membres du Conseil d'administration pour leurs avis éclairés et leur soutien constant.

En notre qualité de banque centrale du Canada, nous continuerons de rendre des comptes aux Canadiens et aux Canadiennes et de remplir notre mandat, qui consiste à favoriser la prospérité économique et financière du pays et de ses citoyens.



David A. Dodge



DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION examinent avec intérêt le panneau d'interprétation installé par la Commission de la capitale nationale en face du siège de la Banque du Canada, rue Wellington, à Ottawa. L'immeuble se trouve sur un parcours d'honneur appelé « boulevard de la Confédération », qui traverse le cœur de la capitale.